



6 décembre 2022

Conférence-débat

Comment sont animées nos communautés

Beaucoup d'entre nous appartenons à une communauté religieuse locale :

- *l'Association Culturelle Israélite de Versailles,*
- *une des paroisses, catholiques ou protestantes, de Versailles ou des environs,*
- *l'Association des Musulmans de Versailles.*

*Par qui ces communautés sont-elles animées ?
Comment fonctionnent-elles ?*

Dans quelles structures plus vastes entrent-elles ?

Intuitivement, nous pensons peut-être qu'ayant le même objectif, nos communautés "fonctionnent" sur un modèle semblable.

"Pour mieux nous connaître", il importe de nous interroger sur l'autorité et le rôle du représentant de chaque culte, sur la place donnée à une concertation interne. Y a-t-il des différences notoires ? Des similitudes qui nous rapprochent ?

RENCONTRER L'AUTRE
POUR MIEUX LE CONNAÎTRE
SE CONNAÎTRE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Dans le cadre des

JUIFS, CATHOLIQUES, PROTESTANTS, MUSULMANS

**COMMENT SONT ANIMÉES
NOS COMMUNAUTÉS**

avec :

Madame Florence OHAYON,
représentant l'Association Culturelle Israélite de Versailles,

le Père Jean-Pierre ALLOUCHERY,
ancien curé de La Celle St Cloud,

Madame Ariane de BLIC,
représentant l'Église Protestante Unie de Versailles,

Monsieur Mohamed OULD KHERROUBI,
président de l'Association des Musulmans de Versailles,

**Mardi 6 décembre à 20h30
au nouveau CENTRE HUIT
77 rue des Chantiers à Versailles**

Ces rencontres sont organisées par le GIP 78.
Ce Groupe Interreligieux pour la Paix des Yvelines veut favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les communautés religieuses pour qu'ensemble, au service de la société civile, elles développent les liens sociaux et préservent la paix locale.

06 29 65 05 77 contact@gip78.fr
Facebook.com/GIP78

<http://gip78.fr>
Twitter.com/GIP78_

[Replay](#) (audio seulement)

Cette soirée-débat était dans le cadre des [Semaines de Rencontres Islamo-Chrétiennes 2022](#) (SERIC).

1. Introduction par Nadia OTMANE TELBA, coprésidente du GIP78

Nadia commence par présenter les quatre intervenants :

- le père Jean-Pierre ALLOUCHERY, ancien curé de La Celle Saint-Cloud, avec une longue expérience de la rencontre des communautés religieuses, entre autres comme guide de pèlerinage,
- Ariane de BLIC, de confession protestante, engagée dans l'Amitié Judéo-Chrétienne,
- Mohamed OULD KHERROUBI, président du Conseil des Institutions Musulmanes des Yvelines (CIMY),
- Florence OHAYON, membre du conseil d'administration de l'Association Culturelle Israélite de Versailles (ACIV).

Nadia continue sur la thématique de ce soir, thématique qui pourrait en surprendre plus d'un tellement il nous paraît évident et peut-être suffisant de savoir que les juifs sont représentés par leur rabbin, les catholiques par leur prêtre, les protestants par leur pasteur et les musulmans par leur imam. Et pourtant il est

nécessaire d'aller plus loin et de comprendre comment l'organisation des communautés religieuses peut avoir une incidence essentielle dans la vie spirituelle et pratique des croyants.

Commençons par évoquer le statut juridique des communautés, conséquence entre autres de la loi de 1905.

2. Statuts juridiques des différentes communautés

Communauté catholique (père Jean-Pierre ALLOUCHERY)

C'est en 1924 que cesse le vide juridique créé en 1905 par la loi de séparation de l'Église et de l'État : grâce au rétablissement des relations diplomatiques entre l'État français et le Saint Siège, Mgr Charles Gibier, évêque de Versailles peut déclarer à la Préfecture de Seine-et-Oise le 23 avril 1924 une association culturelle loi 1905, dénommée Association Diocésaine de Versailles (ADV). Versailles est le siège épiscopal. L'Église particulière (ensemble de la communauté catholique) dans les limites d'un département est présidée par un évêque¹ qui a la charge de l'organisation et de faire le lien entre les communautés paroissiales.



Le pape à Rome est le garant de la communion entre tous les évêques. Précédemment nommés par le gouvernement, les évêques catholiques, titulaires des sièges diocésains, sont à partir de 1906, nommés par le pape du Saint Siège romain (donc une puissance étrangère). Depuis 1924, s'il n'y a pas d'opposition du ministère des Affaires étrangères ni du ministère de l'Intérieur, cet évêque sera habilité à être président de l'Association diocésaine. A Versailles il y a sept communautés paroissiales, sur une ville de 85000 habitants. Les églises anciennes sont à la charge des communes (bien public inaliénable, y compris le mobilier par la loi de janvier 1907) et mises à disposition (sans bail) pour le culte. Les églises récentes (Jeanne d'Arc, Sainte Bernadette, Saint Michel de Porchefontaine) sont à la charge des fidèles.

Communauté protestante (Ariane de BLIC)

Les protestants ont dès le départ soutenu la loi de 1905 instaurant la séparation de l'Église et de l'État. Très rapidement les paroisses locales se sont constituées en associations culturelles 1905 (sauf en Alsace-Moselle qui à l'époque n'était pas française). A Versailles il y a plusieurs Églises protestantes, l'Église Protestante Unie, l'Église anglicane, l'Église de Pentecôte, l'Église baptiste.



Communauté juive (Florence OHAYON)



La communauté juive de Versailles est organisée en association culturelle 1905, cette Association culturelle israélite de Versailles (ACIV) a dû être recréée après la guerre. La synagogue de Versailles date de 1886. Petit à petit d'autres communautés juives se sont installées dans les Yvelines (en fait chacun peut créer sa communauté).

¹ Le mot évêque en grec veut dire « surveillant général ».

Communauté musulmane (Mohamed OULD KHERROUBI)

Il y a eu de riches échanges avec l'islam depuis le Moyen Âge, mais le lien avec l'islam date de la 3ème République avec la départementalisation en Algérie. Les associations musulmanes qui ont démarré surtout après la deuxième guerre mondiale ont été créées sous la loi de 1901 : c'étaient des associations mixtes, à la fois culturelles et cultuelles.

Dans les Yvelines une structure départementale, le Conseil des Institutions Musulmanes des Yvelines (CIMY²) prend en charge la question culturelle dans son entièreté et permet de mutualiser les problèmes à résoudre. Il y a actuellement au sein du CIMY un mélange entre associations loi 1901 et loi 1905, mais l'État incite depuis 2018 les associations musulmanes à passer sous la loi 1905. Cela implique le passage d'une comptabilité de trésorerie (association loi 1901) à une comptabilité tenue en partie double (association cultuelle loi 1905).



3. Comment les communautés sont animées ?

Communauté catholique (père Jean-Pierre ALLOUCHERY)

L'Association diocésaine bénéficie du régime fiscal particulier des associations cultuelles (pas de taxe sur l'immobilier, pas de TVA sur les prestations de services cultuelles). Pour les catholiques³, chaque Église particulière (un diocèse sous la vigilance d'un évêque) est en communion avec l'Église universelle, représentée en ce qui concerne l'Église occidentale⁴, par le Pape à Rome. Les curés⁵ sont nommés par l'évêque pour six ans (65 curés dans le diocèse), sur une parcelle de territoire appelée paroisse (à Versailles, ce sont sept quartiers).

Sur Versailles il y a donc 7 curés, collaborateurs de l'évêque chargés de gérer la communauté paroissiale dans la foi et la charité, 18 prêtres vicaires (au service de la communauté paroissiale), 7 diacres (hommes mariés faisant partie du clergé, habilités à prêcher, célébrer des mariages, etc. - les diacres sont « ordonnés à l'Église », comme le sont les prêtres). Il y a aussi 21 assistants paroissiaux à Versailles (moitié hommes, moitié femmes, chargés de décider des orientations de la communauté paroissiale). 38 messes sont célébrées à Versailles chaque week-end (plus de 8000 pratiquants), 14 messes chaque jour de semaine. Il y a à Versailles 26 chapelles de communautés religieuses (dans des EHPAD, des établissements scolaires ...)

Dans les Yvelines il y a un prêtre pour 12000 habitants. Le diocèse de Versailles comporte 200 prêtres. 33 prêtres « incardinés » dans le diocèse⁶ sont en mission ailleurs. Il y a 75 prêtres de moins de 50 ans, 35 de plus de 75 ans. Par ailleurs il y a des religieux (communautés masculines et féminines) sur le département des Yvelines.

2 Conseil des Institutions Musulmanes des Yvelines (<https://cimy78.fr/>) présidé par Mohamed OULD KHERROUBI

3 Le mot « catholique » veut dire « universel », dans le cadre de sa relation à Dieu, en tant que disciple du Christ.

4 L'Église orientale (orthodoxe) a une autre histoire culturelle.

5 Le mot « curé » signifie « celui qui prend soin ».

6 Un prêtre est prêtre pour l'Église universelle mais rattaché (« incardiné ») dans un diocèse.

Communauté protestante (Ariane de BLIC)

A Versailles il y a un seul culte par dimanche de l'Église Protestante Unie de France (EPUF). Les pasteurs sont choisis par la communauté : un pasteur est dans une paroisse pour 3 à 6 ans. Un « conseil presbytéral » gère la communauté, il est élu par la communauté pour 4 ans. Chaque mandat est renouvelable trois fois. L'EPUF a des pasteurs femmes depuis 1966. Les pasteurs sont rémunérés au niveau régional (cela fait jouer la solidarité entre les paroisses). Des cadeaux fiscaux dans le cadre du régime des associations culturelles (loi 1905) sont des subventions déguisées.

Communauté juive (Florence OHAYON)

La communauté juive est organisée comme une association ordinaire, avec un Conseil d'Administration (de 14 personnes élues pour six ans, renouvelé par moitié tous les trois ans). Le Conseil d'Administration élit un président.

Il n'est pas obligatoire d'avoir un rabbin (c'est un luxe quand la communauté en a les moyens). Le rabbin est sélectionné via un « entretien d'embauche », chaque rabbin candidat devant passer un shabbat avec la communauté en organisant un office.

Communauté musulmane (Mohamed OULD KHERROUBI / Djamel LOUERGLI)

L'Association des Musulmans de Versailles (AMV) est organisée de manière similaire à la communauté juive. Il y a un bureau élu par ses membres. Un imam est rémunéré. Il y a 700 pratiquants chaque vendredi (1400 le jour de l'Aïd).

Une association spécifique (*Prologue au dialogue*) gère les activités culturelles, en particulier l'enseignement de l'arabe (cours suivis par des pratiquants musulmans, mais aussi par des architectes, des gendarmes...).

La vocation de l'imam est de produire de l'unité (quelle que soit son origine géographique), et le président de l'AMV peut juridiquement interrompre l'imam et poursuivre la prière à sa place.

L'immigration musulmane aujourd'hui est plus intellectuelle (étudiants, etc.).

4. Ressource des communautés et rémunération des permanents ?

Le père ALLOUCHERY explique comment cela se passe pour les catholiques. Les ressources des paroisses⁷ sont les quêtes du dimanche et les dons. Un denier du culte⁸ a été instauré en 1906, il est versé au diocèse et sert à la rémunération des prêtres. On peut noter que pour les chrétiens, le seul grand prêtre est Jésus : tous les chrétiens (et pas seulement les prêtres ordonnés) ont vocation à être prêtre⁹, prophète¹⁰ et roi¹¹.

7 Paroisse vient d'un mot grec signifiant « résidence provisoire ». Les paroissiens sont des « résidents de passage » sur cette terre. C'est en marchant que les disciples d'Emmaüs rencontrent le seul grand prêtre Jésus (cf. <https://www.aelf.org/bible/Lc/24>).

8 Contribution annuelle demandée aux fidèles (1 à 2 % du revenu annuel).

9 Au sens de rendre Jésus présent au milieu des hommes (rituels partagés).

10 Au sens de inspirés par Dieu et dispensant Son enseignement.

11 Au sens d'associé à Dieu dans son rôle de créateur.

Le mot prêtre veut dire « ancien »¹² (un sage, de plus de 40 ans¹³). Ce ne doit pas être non plus un converti de fraîche date¹⁴.

Tous les prêtres ordonnés (l'évêque y compris) reçoivent le même traitement mensuel égal au SMIC moins 10 %, ils cotisent à la caisse de retraite et à la mutuelle Saint-Martin. L'employeur est l'association diocésaine qui paye les charges sociales. Les prêtres bénéficient d'un « logement de fonction ».

Ariane de BLIC indique que les pasteurs protestants bénéficient aussi d'un logement et d'une voiture de fonction qu'ils doivent rendre au moment où ils sont à la retraite (à 65 ans).

Djamel LOUERGLI, trésorier de l'AMV, indique que la communauté verse le salaire de l'imam et qu'il n'est pas simple de mettre un logement décent à la disposition de l'imam, qui est parfois pourvu d'une très grande famille. Les associations musulmanes ont d'abord été organisées par pays d'origine des croyants (la plupart des associations musulmanes se sont constituées après 1981 lorsque, avec le président Mitterrand, les étrangers ont obtenu le droit de créer des associations). Cela s'est restructuré ensuite. Ce sont des communautés récentes qui ont besoin de se constituer un minimum de patrimoine pour assurer leur fonctionnement.

Florence OHAYON explique que le rabbin n'a pas toujours un logement de fonction. A Versailles la synagogue a la chance de disposer d'un appartement assez grand pour loger le rabbin et sa famille (4 enfants) : cela permet au rabbin de présider un office tôt (à 7h le matin) que les personnes peuvent suivre avant d'aller travailler. L'âge de la retraite des rabbins est comme pour les salariés.

5. Questions – réponses

Répartition des musulmans par pays d'origine ?

En pays musulman c'est structuré. En France la communauté musulmane est un peu un bouillon de culture avec aussi des imams autoproclamés. Il y a quelques mosquées turques (à Trappes, à Carrière sous Poissy par exemple), mais à Versailles les prêches sont en français¹⁵. Quand on entre dans une mosquée on est musulman et on oublie le reste (on n'est pas turc, algérien, marocain ...). On est français parce qu'on vit en France.

12 Cf. lettre de Saint Paul Apôtre à Tite Ch. 1 versets 5 à 9 (<https://www.aelf.org/bible/Tt/1>)

Si je t'ai laissé en Crète, c'est pour que tu finisses de tout organiser et que, dans chaque ville, tu établisses des Anciens comme je te l'ai commandé moi-même. L'Ancien doit être quelqu'un qui soit sans reproche, époux d'une seule femme, ayant des enfants qui soient croyants et ne soient pas accusés d'inconduite ou indisciplinés. Il faut en effet que le responsable de communauté soit sans reproche, puisqu'il est l'intendant de Dieu ; il ne doit être ni arrogant, ni coléreux, ni buveur, ni brutal, ni avide de profits malhonnêtes ; mais il doit être accueillant, ami du bien, raisonnable, juste, saint, maître de lui. Il doit être attaché à la parole digne de foi, celle qui est conforme à la doctrine, pour être capable d'exhorter en donnant un enseignement solide, et aussi de réfuter les opposants.

13 Car les jeunes peuvent se monter la tête.

14 Cf. Première lettre de Saint Paul Apôtre à Timothée Ch. 3 versets 1 à 7 (<https://www.aelf.org/bible/1Tm/3>)

Voici une parole digne de foi : si quelqu'un aspire à la responsabilité d'une communauté, c'est une belle tâche qu'il désire. Le responsable doit être irréprochable, époux d'une seule femme, un homme sobre, raisonnable, équilibré, accueillant, capable d'enseigner, ni buveur ni brutal mais bienveillant, ni querelleur ni cupide. Il faut qu'il dirige bien les gens de sa propre maison, qu'il obtienne de ses enfants l'obéissance et se fasse respecter. Car si quelqu'un ne sait pas diriger sa propre maison, comment pourrait-il prendre en charge une Église de Dieu ? Il ne doit pas être un nouveau converti ; sinon, aveuglé par l'orgueil, il pourrait tomber sous la même condamnation que le diable. Il faut aussi que les gens du dehors portent sur lui un bon témoignage, pour qu'il échappe au mépris des hommes et au piège du diable.

15 Un verset coranique dit « tu t'adresses au peuple avec la langue qu'il comprend ».

Pourquoi n'y a-t-il pas d'élection des responsables catholiques, comme c'est le cas pour les autres communautés sous la loi de 1905 (ou de 1901) ?

Le président de l'association diocésaine est l'évêque nommé par le pape. Il y a cependant des mécanismes de régulation dans le cadre d'un « réseau de communion dans la foi ». Les comptes du diocèse sont publiés. Un annuaire du diocèse sur internet¹⁶ indique les responsabilités de chacun. Une assemblée comportant des délégués des différentes paroisses valide les comptes présentés par l'économiste diocésain. Un conseil formé de six prêtres et quatre laïcs (dont trois femmes) se réunit toutes les semaines auprès de l'évêque. Les 200 prêtres du diocèse élisent à bulletin secret 14 prêtres (élus pour 3 ans) formant le Conseil presbytéral (en quelque sorte le Sénat de l'Église catholique, l'évêque étant obligé de tenir compte de son avis).

L'évêque est choisi par le pape, mais le collège des cinq prêtres consultants¹⁷ peut refuser de recevoir un nouvel évêque pour « défaut de communion ». Dans l'Église constitutionnelle (au moment de la Révolution française), l'évêque était élu (comme le préfet) par des croyants et des incroyants.

Trois prêtres sont désignés pour arbitrer les conflits entre curé et vicaire.



De gauche à droite, Florence OHAYON, Mohamed OULD KHERROUBI, Ariane de BLIC, Jean-Pierre ALLOUCHERY, lors de la conférence-débat

Profession libérale du prêtre versus statut de salarié du rabbin, du pasteur ou de l'imam ?

Le Père ALLOUCHERY explique que l'évêque est le garant de la communion du point de vue spirituel¹⁸, mais que l'évêque n'est pas l'employeur du prêtre : le prêtre exerce une « profession libérale ».

Djamel LOUERGLI complète : chez les musulmans aussi, il n'y a pas de lien de subordination, l'imam est là pour apporter un savoir et servir la communauté. Cela ne change rien qu'il soit profession libérale ou salarié, il cotise à la même caisse de retraite des ministres de culte.

¹⁶ <https://www.catholique78.fr/eglise-en-yvelines/annuaire-du-diocese/>

¹⁷ Cinq prêtres du Conseil presbytéral désignés par l'évêque pour cinq ans. Ce conseil des Consultants donne son avis pour des décisions importantes (construction d'église, dépassement de frais ...). En cas de vacance du siège épiscopal, le conseil des Consultants élit un administrateur pour assurer l'intérim.

¹⁸ En particulier pour prendre en compte à la fois les formes intégriste et progressiste de la foi des fidèles.

Mohamed OULD KHERROUBI ajoute qu'il y a deux manières de prendre les décisions : soit le président se nourrit des conseils de son entourage mais finalement tranche, soit c'est un vote qui fait la décision.

Le Père ALLOUCHERY mentionne qu'il a refusé d'utiliser le droit de veto dont il disposait, en tant que curé, pour s'opposer à une décision majoritaire du Conseil pastoral : la décision doit être portée par tous, pas de minorité et de majorité ! Il faut prendre le temps du mûrissement de la décision. Cette démarche spirituelle prévaut sur le plan de l'organisation.

Mohamed OULD KHERROUBI commente qu'il est difficile pour les musulmans en France de produire l'unité : il y a plusieurs jurisprudences musulmanes¹⁹.

Formation des clercs ?

Imams. A partir de 2024, il ne devra plus y avoir d'imam « détachés » par les pays d'origine. La formation devra se faire en France, ce qui va unir et homogénéiser les imams. Cette formation sera en ligne avec les principes de la République. Ce changement est très exigeant. La Mosquée de Paris forme des imams en alliance avec l'Institut Catholique de Paris (formation aussi d'aumôniers).

Le département doit prendre en charge la formation pour qu'il y ait adéquation entre la formation, le lieu d'habitation de l'imam et le nombre de places d'imam dans les mosquées : il faut apporter très rapidement des réponses à ces questions si on veut que se passe bien ce passage obligatoire aux imams formés en France.

Rabbins. Le Séminaire rabbinique de France est à Paris : formation en cinq ans.

Pasteurs. L'Institut Protestant de Théologie avec trois sites en France (à Paris, Montpellier et Strasbourg) forment des pasteurs en cinq ans (équivalent master, la cinquième année étant un stage en paroisse). Après cette formation, les candidats pasteurs sont « proposants » en responsabilité dans une paroisse pendant deux ans, avec un suivi par la Commission des ministères.

Prêtre. La formation demande 6 à 7 ans d'études : on entre avec le bac, une année de discernement (propédeutique à l'ancien couvent des Capucins à Versailles), deux à trois ans de philo, ensuite, tout en faisant partie d'une communauté d'étudiants, le séminariste étudie la théologie à l'Institut Catholique de Paris (ou aux Bernardins, au Centre Sèvres, au Studium Notre-Dame de Vie à Venasque dans le sud de la France, ou encore au Séminaire français de Rome) et fait des stages en paroisse. Il faut savoir durer !

Dans les séminaires, les enseignants sont aujourd'hui des prêtres et des laïcs (hommes et femmes). Avant d'ordonner un prêtre, l'évêque demande l'avis de ses professeurs et aussi du curé et des paroissiens de la paroisse dans laquelle le séminariste a été stagiaire. Il y a 35 jeunes séminaristes dans les Yvelines. Beaucoup ont déjà fait d'autres études ou ont exercé une activité professionnelle (un des curés à Versailles est médecin).

Femmes parmi les clercs ?

Prêtres. Il y a des femmes en responsabilité dans l'Église. Cependant seuls des hommes sont ordonnés. Dans le clergé catholique de rite oriental, on est ordonné dans la situation où on est (célibataire ou marié) et on y reste. De même le diacre ordonné doit garder la situation dans laquelle il est²⁰.

19 Quatre écoles du sunnisme (hanafisme, malékisme, chaféisme, hanbalisme)

Le Pape demande à réfléchir à l'ordination de femmes diacres. Dans la société méditerranéenne patriarcale, les femmes sont censées être à la maison et les hommes dans l'espace public (problème culturel), l'ordination réservée aux hommes s'est imposée, et pourtant dans les lettres de Saint Paul on voit des femmes responsables de communauté !

Pasteurs. Actuellement il n'y a pas de différence entre hommes et femmes dans l'accès aux responsabilités. L'autorité est toujours collégiale : conseil presbytéral, synode régional se réunissant tous les ans avec des délégués des paroisses (autant de délégués laïcs que de pasteurs). Synode national annuel également.

Rabbins. Il y a une majorité de femmes dans le Conseil d'administration de l'ACIV. Cependant dans le système consistorial, ce sont les hommes qui assurent les fonctions spirituelles.

Il existe des femmes rabbins dans le judaïsme libéral qui par ailleurs accepte très facilement les conversions²¹, mais seuls les mariages dans le système consistorial²² sont reconnus. Or le contrat de mariage religieux²³ de ses parents définit l'appartenance au judaïsme²⁴ !

Imams. Les épouses du prophète ont pratiqué la fonction d'imam ! Les malékites ne reconnaissent pas la fonction d'imam des femmes, mais les trois autres écoles juridiques l'acceptent si elle conduit la prière des femmes. Selon un hadith une autre femme avait mémorisé tout le Coran²⁵ et le prophète accepte qu'elle soit imam pour guider des étrangers à la famille (qui seraient donc susceptibles de se marier avec elle)²⁶.

L'absence de femmes imams est un aspect culturel. A Al Azhar il y a des femmes qui forment les imams !

Fédérations entre synagogues ?

Les communautés juives locales sont reliées entre elles à travers un consistoire. Le consistoire central israélite de France, présidé par Elie Korchia, fédère le consistoire de Paris et tous les consistoires de Province. Le consistoire central a les relations avec les pouvoirs publics, il choisit et salarie le grand rabbin de France (Haïm Korsia depuis 2014)²⁷. Le consistoire de Paris et les consistoires de Province fonctionnent différemment : les communautés affiliées aux consistoires de Province gèrent elles-mêmes leur rabbin (elles fonctionnent de manière financièrement indépendante); le consistoire de Paris salarie directement des rabbins et les envoie dans des communautés. L'ACIV est affiliée au consistoire de Paris et aussi directement au consistoire central. L'affiliation d'une communauté juive à un consistoire est facultative.

20 Si le diacre devient veuf, il ne peut se remarier, sauf cas particulier – par exemple des enfants en bas-âge – qui nécessite une dispense du Vatican. L'homme célibataire peut être ordonné diacre permanent. Dans ce cas il fait vœu de célibat lors de l'ordination.

21 Le judaïsme consistorial ne fait pas de prosélytisme, bien au contraire (il décourage les conversions).

22 Le Consistoire a été créé par Napoléon I^{er}.

23 La ketouba.

24 Un enfant est juif si sa mère est juive.

25 L'imam de « tarawih » dirige les prières nocturnes du mois de Ramadan. Il doit avoir, de préférence, mémorisé l'intégralité du Coran, avec une psalmodie correcte.

26 Cet hadith a donné lieu à des discussions ensuite. Est-ce un hadith transitoire ? Un hadith lié à une conjoncture où très peu de personnes étaient en mesure de guider la prière, etc ... ?

27 C'est un peu un système à deux têtes avec donc le président du consistoire (Elie Korchia) et le grand rabbin de France (Haïm Korsia).

Table des matières :

1. Introduction par Nadia OTMANE TELBA, coprésidente du GIP78.....	1
2. Statuts juridiques des différentes communautés.....	2
3. Comment les communautés sont animées ?.....	3
4. Ressource des communautés et rémunération des permanents ?.....	4
5. Questions – réponses.....	5
<i>Répartition des musulmans par pays d'origine ?.....</i>	<i>5</i>
<i>Pourquoi n'y a-t-il pas d'élection des responsables catholiques, comme c'est le cas pour les autres communautés sous la loi de 1905 (ou de 1901) ?.....</i>	<i>6</i>
<i>Profession libérale du prêtre versus statut de salarié du rabbin, du pasteur ou de l'imam ?.....</i>	<i>6</i>
<i>Formation des clercs ?.....</i>	<i>7</i>
<i>Femmes parmi les clercs ?.....</i>	<i>7</i>
<i>Fédérations entre synagogues ?.....</i>	<i>8</i>